

Contrat de Licence Utilisateur Final du logiciel et de la base de données

1. Parties contractantes

1.1. Ce contrat a été conclu entre Nav N Go Kft. (siège social : 23 Bérc utca, H-1016 Budapest, Hongrie ; numéro d'enregistrement de la société : 01-09-891838) en sa qualité de Concédant (ci-après dénommé Concédant) et vous en votre qualité d'Utilisateur (ci-après dénommé Utilisateur, l'Utilisateur et le Concédant ci-après désignés collectivement Parties), concernant l'utilisation du logiciel spécifié dans ce Contrat.

2. Conclusion du Contrat

2.1. Les Parties contractantes prennent acte du fait que ce Contrat est conclu sans signature du Contrat.

2.2. L'Utilisateur prend acte du fait que ce contrat est réputé conclu si, après l'acquisition légale du logiciel faisant l'objet du contrat (section 4), l'Utilisateur clique sur le bouton d'acceptation du produit lors de l'utilisation ou de l'implémentation du logiciel sur un ordinateur ou tout autre dispositif, ou lors de l'installation d'un tel dispositif dans un véhicule (ci-après dénommées Utilisation).

2.3. Ce Contrat n'accorde aucun droit à la personne qui acquiert, utilise, implémente et installe dans un véhicule le logiciel illégalement ou qui l'utilise d'une quelconque autre manière.

3. Droit applicable

3.1. Pour tous les points non stipulés dans ce Contrat, les lois de la République de Hongrie sont applicables, en particulier la loi N°4-1959 sur le Code Civil et la loi n°76-1999 sur les droits d'auteur (DA).

3.2. La langue d'origine de ce Contrat est le hongrois. Des versions de ce Contrat dans d'autres langues existent également. En cas de litige, la version hongroise fait foi.

4. Objet du Contrat

4.1. L'objet de ce Contrat est le logiciel de navigation du Concédant (ci-après dénommé : le Logiciel).

4.2. Le Logiciel comprend l'application informatique, toute la documentation, la base de données cartographiques correspondante, et tout contenu ou service tiers accessible via le Logiciel (ci-après dénommé Base de données).

4.3. Le logiciel inclut tout affichage, stockage et codage du logiciel, y compris l'affichage et le stockage imprimé, électronique ou visuel, ainsi que le code objet et le code source, et toute forme future d'affichage, de stockage et de codage, et tout support futur.

4.4. Les réparations, les modifications et les mises à jour ultérieures effectuées par l'Utilisateur agissant font partie du Logiciel.

5. Détenteur des droits d'auteur

5.1. Le détenteur exclusif des droits d'auteur liés au logiciel est le Concédant, sauf disposition contractuelle ou légale contraire.

5.2. Les droits d'auteur portent sur l'ensemble du logiciel, ainsi que sur chaque partie qui le compose.

5.3. Le(s) détenteur(s) des droits d'auteur de la Base de données faisant partie du Logiciel peut/peuvent être une/des personne(s) physique(s) ou morale(s) (ci-après dénommée(s) Titulaire(s) de la Base de données) qui est/sont indiquée(s) dans l'Annexe du présent Contrat ou dans le menu « À propos ». Le manuel de l'utilisateur du Logiciel contient le nom de l'option de menu répertoriant tous les détenteurs des éléments de la Base de données. Le Concédant déclare qu'il s'est procuré auprès des Titulaires de la Base de données tous les droits d'utilisation et de représentation nécessaires pour utiliser la base de données, la proposer et la transmettre pour être utilisée en vertu de ce Contrat.

5.4. Tous les droits afférents au Logiciel restent détenus par le Concédant, sauf ceux qui reviennent à l'Utilisateur en vertu des dispositions explicites de ce Contrat ou des règles juridiques applicables.

6. Droits de l'Utilisateur

6.1. L'Utilisateur est autorisé à installer et à exécuter le Logiciel sur un dispositif (ordinateur de bureau ou portable, outil de navigation), et à utiliser une copie du Logiciel ou une copie préalablement installée dudit Logiciel.

6.2. L'utilisateur reconnaît et accepte que le Logiciel et/ou certains de ses éléments et/ou contenus fournis par des tiers puissent nécessiter une action distincte

(enregistrement/activation) dans un délai spécifié dans le Logiciel pour accomplir sa fonctionnalité partielle ou totale.

6.3. L'Utilisateur est autorisé à sauvegarder une copie du logiciel. Toutefois, si le logiciel est opérationnel après son installation sans le support original, la copie stockée sur celui-ci est considérée comme sauvegarde. Autrement, l'Utilisateur n'est autorisé à utiliser la sauvegarde qu'en cas d'impossibilité avérée et justifiée d'utiliser normalement et légalement l'exemplaire original du logiciel.

7. Restrictions liées à l'utilisation

7.1. L'Utilisateur n'est pas autorisé à :

7.1.1. dupliquer le logiciel (en faire une copie) ;

7.1.2. louer, prêter à titre de commodat, distribuer ou transmettre le logiciel à une tierce personne avec ou sans contrepartie ;

7.1.3. traduire le logiciel (y compris la traduction (compilation) dans un autre langage de programmation) ;

7.1.4. décompiler le logiciel ;

7.1.5. éluder la protection du logiciel ou modifier, contourner ou éviter cette protection par la technologie ou tout autre moyen ;

7.1.6. modifier, compléter, altérer tout ou partie du logiciel ; le décomposer, l'insérer, l'intégrer ou l'utiliser dans un autre produit, et ce, même pour le rendre compatible avec d'autres produits ;

7.1.7. extraire des données à partir de la Base de données intégrée dans le Logiciel en dehors de l'utilisation de l'application informatique ; décompiler la Base de données ; utiliser, copier, modifier, compléter ou altérer tout ou partie de la Base de données, ou un groupe de données stocké ; l'insérer ou l'utiliser dans un autre produit même dans l'optique de la rendre compatible avec d'autres produits.

7.2. L'utilisateur reconnaît que le Logiciel puisse interdire ou bloquer partiellement ou complètement l'utilisation du Logiciel et/ou de ses parties et/ou des contenus fournis par des tiers si l'action distincte (enregistrement/activation) telle que spécifiée dans la Section 6 n'est pas réalisée dans le délai défini dans le Logiciel.

7.3. L'Utilisateur devra employer uniquement le contenu disponible avec le Logiciel et fourni par les tiers et les données reçues dans le cadre des services fournis par les tiers (y compris, mais sans s'y limiter, le trafic de données reçues du service d'informations de circulation TMC RDS) pour son profit personnel et à ses propres risques. Il est formellement interdit de stocker, transférer ou distribuer ces données ou contenus, ou de les révéler en intégralité ou en partie au public sous quelque format que ce soit, ou de les télécharger à partir du produit.

8. Exclusion de garantie, limitation de responsabilité

8.1. Le Concédant informe l'Utilisateur que malgré toutes les précautions prises lors de la réalisation du logiciel, compte tenu de la nature de celui-ci et des limites techniques, le Concédant ne garantit pas la perfection du logiciel. Aussi n'a-t-il pas l'obligation contractuelle de fournir à l'Utilisateur un logiciel entièrement exempt de défaut.

8.2. Le Concédant ne garantit pas que le logiciel sera utilisable à toutes les fins déterminées par lui-même ou l'Utilisateur. Il ne garantit pas non plus que le logiciel sera compatible avec d'autres systèmes, appareils ou produits (par ex. logiciel ou matériel).

8.3. Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage découlant d'un défaut du logiciel (y compris les défauts de l'application informatique, de la documentation et de la Base de données).

8.4. Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage résultant de l'inapplicabilité du logiciel à des fins déterminées, quelles qu'elles soient, ou de son incompatibilité avec un autre système, appareil ou produit (par ex. logiciel ou matériel).

8.5. Le Concédant attire particulièrement l'attention de l'Utilisateur sur le fait qu'en cas d'utilisation du logiciel dans la circulation, l'Utilisateur est exclusivement responsable du respect du code de la route (notamment l'application des mesures de sécurité obligatoires ou rationnelles et utiles, l'attention et la prudence requises le cas échéant et notamment en raison de l'utilisation du logiciel). Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage résultant de l'utilisation du logiciel dans la circulation.

8.6. Avec la conclusion de ce Contrat, l'Utilisateur prend expressément acte des informations indiquées dans la section 8 ci-dessus.

9. Sanctions

9.1. Le Concédant informe l'Utilisateur que, conformément aux dispositions des DA, le Concédant peut, en cas d'atteinte à ses droits d'auteur,

9.1.1. exiger la constatation judiciaire de l'infraction ;

9.1.2. exiger la cessation de l'infraction et l'interdiction des infractions ultérieures ;

9.1.3. exiger la réparation appropriée des préjudices (même par la voie de la publicité, aux frais de la personne ayant commis l'infraction) ;

9.1.4. exiger le remboursement des gains obtenus de manière frauduleuse ;

9.1.5. exiger la cessation de la situation préjudiciable, ainsi que le rétablissement de l'état précédant l'infraction aux frais de la personne l'ayant commise, la destruction des

outils et des matériels utilisés pour l'infraction, ainsi que celle des objets créés par l'infraction ; et

9.1.6. exiger des dommages et intérêts.

9.2. En outre, le Concédant informe l'Utilisateur que, conformément à la loi 4-1978 du code pénal hongrois, l'atteinte aux droits d'auteur et aux droits relatifs constitue un délit passible de deux ans et, dans un cas qualifié, de huit ans de réclusion criminelle.

9.3. Contenus et services fournis par des tiers

Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable de la Base de données du Logiciel et d'aucun contenu ou service fourni par un tiers dans l'utilisation de la Base de données. Le Concédant ne peut garantir la qualité, la conformité, la précision, l'adéquation d'un objet spécifique ou la couverture territoriale du produit ou du service, ou la disponibilité du service, et exclut en particulier toute responsabilité concernant la suspension du service, et tout dommage lié au service ou à l'annulation de celui-ci dans son intégralité.

Les informations utiles et les données liées aux contenus et services fournis par les tiers sont accessibles sur www.navngo.com. L'Utilisateur prend acte du fait que les contenus et services fournis par des tiers seront uniquement utilisés à ses risques et pour son profit personnel.

9.4. Contenus et services fournis par le Concédant ou un agent du Concédant

Le Concédant ou un partenaire contractuel peut offrir divers produits et services à l'Utilisateur via www.naviextras.com. L'Utilisateur ne pourra recourir à ces services qu'après avoir lu et compris le(s) contrat(s) de licence utilisateur final approprié(s) sur www.naviextras.com, et sera tenu d'employer les services conformément aux termes et conditions en vigueur.

9.5. Les parties conviennent que, selon la nature du litige, le Tribunal Central du District de Pest (Pesti Központi Kerületi Bíróság) ou le Tribunal Municipal de Budapest (Fővárosi Bíróság) auront la compétence exclusive pour juger tout litige portant sur ce contrat.